

AVIS PUBLIC Budget 2021 et PTI 2021, 2022 et 2023

EST par les présentes donné par la soussignée, adjointe au directeur général et greffière de la susdite :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges adoptera lors de la séance extraordinaire tenue à huis clos le 14 décembre 2020, le budget 2021 ainsi que le programme triennal des immobilisations 2021, 2022 et 2023.

QUE ladite séance suivra immédiatement après la fin de la séance ordinaire tenue à huis clos étant prévue débiter, ce même jour, à 19h30 au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles. Advenant des mauvaises conditions climatiques, les séances sont reportées au lendemain à la même heure;

QUE les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur le budget et sur le programme triennal d'immobilisation;

Qu'à cet égard, toute personne souhaitant adresser des questions concernant le budget 2021 et le programme triennal 2021, 2022 et 2023, doit le faire avant le 14 décembre 2020, 12 h, comme suit : par courriel à l'adresse : dg@notredamedesneiges.qc.ca

Une présentation détaillée du budget sera affichée, dès le 15 décembre 2020 sur notre site Internet www.notredamedesneiges.qc.ca/affaires-municipales/administration-municipale/budgetrapport-financer.

QUE l'enregistrement audio de ladite séance extraordinaire sera publié sur le site Internet de la municipalité au <https://www.notredamedesneiges.qc.ca/affaires-municipales/conseil-municipal/proces-verbaux/> au cours des jours suivants ladite séance;

DONNÉ à Notre-Dame-des-Neiges, ce 2^e jour du mois de décembre deux mille vingt.

Signé :

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

Référence : Certificat de publication : Avis public –Budget 2021 et du PTI 2021, 2022 et 2023

Je soussignée, Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil, à savoir :

- Sur le tableau situé à l'entrée principale du bureau municipal;
- Sur le tableau destiné à l'affichage public situé près de la porte principale de l'église de Rivière-Trois-Pistoles. Entre 16h00 et 18h00.

En foi de quoi, ce certificat est donné ce 2^e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt.

Signé :

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière